



SAINT ROMAIN

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

De la séance Extraordinaire du Conseil Municipal

Du 18 octobre 2016

L'an deux mil seize, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Serge GRAPPIN, le Maire.

Date de la convocation : 10/10/2016

**Membres présents** : Mrs Serge GRAPPIN, David BISE, Gilles BUISSON, Patrick GERMAIN, Jacques CHEVALIER, Bernard MARTENOT, Mathieu THIBERT, Mmes Carole CHABOCHE, Myriam MULLER, Sandra POULET.

**Membres absents**

Le quorum étant atteint, Monsieur Serge GRAPPIN, Maire, déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal.

**Nomination d'un secrétaire de séance** : En application des dispositions de l'article L 2121-15, le conseil municipal nomme David BISE aux fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **1- Approbation des procès-verbaux des séances du 9 et du 20 septembre 2016**

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 09/09/2016 et du 20/09/2016, ne soulèvent aucune observation. Procès-verbaux approuvés à l'unanimité.

### **2- Délibération n°2016-10-062 : groupement régional d'achats d'énergies (SICECO)**

Le Maire explique au Conseil municipal que les huit syndicats départementaux d'énergie de Bourgogne Franche-Comté ont décidé de créer un nouveau groupement d'achat d'énergies (électricité et gaz) dont le coordonnateur est toujours le SIEEEN (syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre).

Afin de profiter des services apportés dans le cadre du groupement bourguignon pour la fourniture d'énergie, il est demandé aux conseils municipaux de délibérer avant le 16 décembre 2016, pour adhérer au nouveau groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer au nouveau groupement d'achat d'énergie Bourgogne-Franche-Comté et autorise le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

*Vote : à l'unanimité*

### **3- Délibération n°2016-10-063 : adhésion aux services d'instructions des demandes d'urbanisme de la CABCS**

La loi ALLUR met fin progressivement à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, dans les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Les communes dotées d'une carte communale, ne pourront plus bénéficier des services de l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, a, par délibération du conseil communautaire du 17 février 2015, approuvé l'organisation d'un service mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La commune de Saint Romain ne dispose pas à ce jour des moyens humains et techniques pour assurer les instructions des autorisations d'urbanisme, M. le Maire propose au conseil municipal :

- D'adhérer, à compter, du 1<sup>er</sup> janvier 2017, au nouveau service mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la Communauté d'Agglomération,
- D'approuver le dispositif de facturation de la prestation sur la base du coût réel du service,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion et tout document se référant au dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'ensemble des propositions de M. le Maire.

*Vote : à l'unanimité*

#### **4- Délibération n°2016-10-064: demande de subvention au titre du programme LEADER du Pays Beaunois**

Le Maire explique au conseil municipal que le Pays Beaunois propose aux communes de candidater dans le cadre des projets LEADER « restaurer et faire découvrir le petit patrimoine rural du Pays Beaunois ».

Il propose à l'assemblée de solliciter cette aide financière pour la réfection des calades dans la rue traversant le cœur de village à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de solliciter cette subvention au titre du programme LEADER et autorise le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

*Vote : à l'unanimité*

#### **5- Délibérations n°2016-10-065 : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Dans le cadre des travaux de voirie prévus en 2017 rue de Chevrotin, M. le Maire invite l'assemblée à solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter cette aide au taux maximal et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

*Vote : à l'unanimité*

#### **6- Délibérations n°2016-10-066 : création d'un poste de contrat emploi aidé**

Suite au départ de l'agent technique communal, M. le Maire propose de recruter une personne bénéficiaire d'un emploi aidé. Il sera encadré dans ses fonctions par un élu.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de créer ce poste et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

*Vote : à l'unanimité*

#### **7- Questions et informations diverses**

1/ Travaux :

- Les travaux d'enfouissement du réseau rue Pierre Ronde débuteront fin octobre : la rue sera fermée en journée.
- Les travaux de voirie Grande Rue sont terminés. Toutefois des objections seront soulevées lors de la réception des travaux auprès de l'entreprise.
- Des travaux de réfection des structures de l'aire de jeux sont prévus : des devis sont en cours

2/ Divers :

- Le contrat de maintenance du copieur de l'école arrive à son terme. L'assemblée ne souhaite pas le renouveler dans les conditions proposées, ni le changer. La société en charge de la maintenance sera avisée.

Fin de la séance : 22h36

Saint Romain, le 20 octobre 2016

Le Maire  
Serge GRAPPIN